

POLE DES SOLIDARITES

SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville consiste en un ensemble d'actions de l'État (dans toutes ses composantes) des collectivités territoriales et de leurs partenaires (bailleurs sociaux, milieux économiques et associations,...) visant à revaloriser certains quartiers en difficulté et à réduire les inégalités sociales entre territoires.

L'approche se veut globale et transversale, associant les dimensions urbaine, économique et sociale. Ainsi les domaines d'intervention s'étendent-ils de l'emploi à l'habitat, en passant par la santé, la citoyenneté, l'éducation mais aussi la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes.

La loi de programmation du 21 février 2014 a fixé les principes de la nouvelle politique de la ville et développe une ambition forte pour les quartiers populaires.

Elle renouvelle durablement les outils d'intervention de la politique de la ville par :

- une nouvelle géographie des quartiers mieux ciblés, définis en fonction du nombre d'habitants et du revenu médian
- **un contrat unique signé pour les années 2015/2020** à l'échelle intercommunale reposant sur trois piliers : social, urbain et économique. Il s'appuie sur un diagnostic partagé sur la situation des quartiers prioritaires, permettant de définir les priorités locales qui structureront le Contrat de ville
- une mobilisation prioritaire du droit commun
- une participation des citoyens

La loi de finances de 2019 a permis de prolonger les contrats de ville jusqu'en 2022. Le protocole renforcé et réciproque a été signé le 31 janvier 2020.

LE CONTRAT DE VILLE DE MONTELMAR – AGGLO

Le Contrat de ville a été élaboré à partir d'un diagnostic partagé entre tous les partenaires du contrat de ville. Ce diagnostic a permis de définir les orientations et enjeux prioritaires pour un développement solidaire à partir duquel les partenaires se sont engagés pour 6 ans :

- Emploi et économie
- Sécurité et prévention de la délinquance
- Cohésion sociale et réussite éducative
- Cadre de vie et aménagement urbain

Certains travaux réalisés localement, ainsi que les préconisations de l'évaluation à mi-parcours effectuée en 2018, ont permis d'alimenter la définition des priorités et enjeux attachés à chaque quartier prioritaire. C'est sur cette base qu'ont été définies les mesures d'engagements qui devront être prioritairement déclinées dans le cadre du **protocole renforcé et réciproque du contrat de ville**.

Particularité : Bien que le contrat de ville soit signé à l'échelle intercommunale, c'est la ville de Montélimar qui gère le contrat de ville.

PARTENAIRES :

L'État dans toutes ses composantes y compris l'ARS, la Ville, l'agglo, la CAF, le conseil départemental, le conseil régional, les bailleurs sociaux (MAH, SDH, DAH, Grand Delta, Pôle Emploi et la Mission Locale

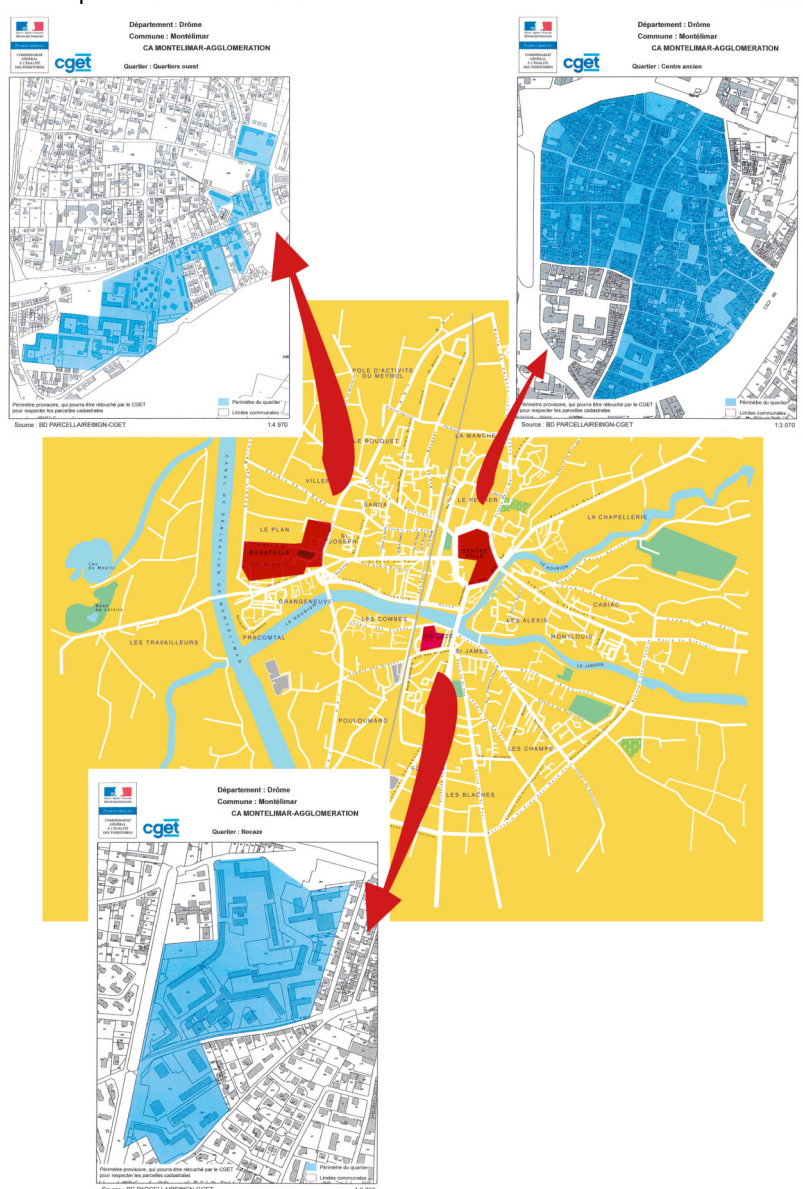
LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE MONTELMIMAR

En 2015, la Ville de Montélimar a été retenue sur trois secteurs définis selon le nombre d'habitants et le revenu médian :

- Quartiers Ouest : 1650hab – revenu médian:7800€ (celui de la ville est 15 395€)
- Nocaze : 1116hab – revenu médian 10 800€
- Centre ancien : 2817hab – revenu médian 11 200€

Nous n'avons aucun chiffre réactualisé depuis.

Ces quartiers sont éligibles au financement public de la politique publique, ainsi qu'à des exonérations fiscales et des aides à l'emploi.



Indicateurs de fragilité

- 67.7 % des ménages sont non imposés
- Les QPV représentent 35 % des demandeurs d'emploi de la ville, les jeunes des QPV 40 % des jeunes demandeurs de Montélimar (chiffre 2018 Pôle emploi)
- Les femmes de ces quartiers sont souvent seules cheffes de famille et hors du marché du travail
- Plus de 80 % sont locataires et près de 71 % perçoivent une aide au logement
- 25 % des habitants se sentent en insécurité au lieu de 14 % dans le reste du territoire

LE DISPOSITIF POLITIQUE DE LA VILLE

Les financeurs

- L'État est le principal contributeur
- La Région intervient sur les opérations d'investissements et du cadre de vie
- Le Département intervient sur son droit commun
- Les bailleurs sont impliqués dans le cadre d'un portage direct d'actions et/ou de projets impactant leur patrimoine et bénéficient d'abattement sur la TFPB

	Subventions accordées	ETAT	VILLE	REGION	CAF
2015	362 000€	250 000€	62 000€	38 500€	11 000€
2016	323 500€	250 000€	62 000€		11 500€
2017	339 380€	260 280€ dont 9280 € en CIEC	62 000€	67 800€ en investiss (stade de bagatelle et EPN)	16 100€
2018	345 000€	267 000€	62 000€		14 000€
2019	357 000€	274 200€	62 000€		20 800€
2020	352 400€	273 300€	61 800€		17 300€

La participation citoyenne

La mise en place, dans chaque QPV, est une mesure de la loi de 2014.

Chaque conseil citoyen est composé de 6 habitants volontaires et ensuite tirés au sort et de 6 représentants d'associations ou acteurs locaux, eux aussi volontaires.

Ce sont des instances consultatives et de propositions, mais pas des lieux de décision. Ils devraient être un lien avec les habitants, par un partage d'information, de dialogue, de concertation et d'expression.

Ils sont associés à l'élaboration et à la mise en place des contrats de ville.

Cependant leurs missions sont floues, tous les habitants n'ont pas le même rythme de vie et donc ne peuvent être présents aux réunions, d'où des difficultés de fonctionnement.

Les apports de la politique de la ville :

- Emergence de nouveaux porteurs de projet innovant depuis 2016
- Bien que ne disposant pas de centre social, de plus en plus d'actions sont menées sur le centre ancien
- Configuration de création d'un Espace de Vie sociale dans le centre ancien
- Forte intervention positive dans les domaines classiques de base de la politique de la ville : cohésion sociale, insertion professionnelle,
- Valorisation de la jeunesse qui se voit la possibilité de développer ses propres projets citoyens
- Forte avancée en matière culturelle et sportives qui correspond à une véritable demande
- Effet relativement fort sur la préparation et l'accompagnement à la mise à l'emploi

Les points à développer

- Difficultés de capter les adolescents
- Des problématiques de parentalité importantes
- Les thématiques « cadre de vie » et « logement » à performer

Les dossiers d'actualité

- Plan quartier d'été : l'État a mis en place un dispositif pour renforcer un programme d'activités pendant l'été dans les QPV avec un financement d'actions proposées par des acteurs locaux et extérieur. Des activités sont mises en place sur les 3 QPV (voir pièce jointe)
- Abattement de la taxe foncière des propriétés bâties consenti aux bailleurs sociaux des QPV. 3 bailleurs sont signataires d'une convention – Drôme Aménagement Habitat, Montélimar Agglomération Habitat et Grand Delta. Un avenant doit être présenté en Conseil Municipal en Septembre pour proroger la convention jusqu'en 2022.